

Comité syndical du 1<sup>er</sup> octobre 2024

DL 2024\_10/04

**ASSOCIATION AMORCE : RENOUELEMENT DE L'ADHESION ET DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT**

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **25 septembre 2024**, s'est réuni, salle de la Maison de l'Economie Circulaire à DAMAZAN, le **mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 9h30**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL 47** : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

**VAL DE GARONNE AGGLOMERATION** : Marie-France BONNEAU, Daniel BORDENEUVE, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS** : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

**SMICTOM LGB** : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

**FUMEL VALLÉE DU LOT** : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD** : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE** : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN** : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS** : Joël KLEIBER (1) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC** : Ghislain GOZZERINO (1) ;

**Nombre de conseillers en exercice : 36**

**Présents** : Mme DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET et LAURENT, MM. BARJOU, BIASOTTO, BOUSQUIER, BRUYERE, COLLADO, DERC, FLORIO, GIRARDI, KLEIBER, PIN, ROSIER, ROSO, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET (18)

**Représentés** : Mme BONNEAU par M. DERC, Mme TONIN par M. BIASOTTO, M. BILIRIT par M. PIN, M. CAMINADE par M. SEGALA, Mme PRELLON par M. BRUYERE, M. LORENZELLI par M. ROSO, M. BORDENEUVE par M. VERDELET, M. DE COLOMBEL par M. SOUBIRON, M. LAVILLE par M. ROSIER (9)

Quorum atteint

**Secrétaire de séance** : M. Auguste FLORIO

**Nombre de délégués présents : 18**

**Représentés : 9**

**TOTAL : 27**

Etaient également présentes : Mmes Stéphanie GONZALO, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO et Marie-Claude ARQUEY

DL 2024\_10/04

**ASSOCIATION AMORCE : RENOUELEMENT DE L'ADHESION ET DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT**

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu les statuts du syndicat ValOrizon;

Considérant que l'association AMORCE, association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises, regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie ;

Considérant que cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion ;

Considérant que le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des

collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Et qu'une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue ;

Le Président propose de renouveler l'adhésion à l'association AMORCE, au titre de la compétence déchets ménagers,

Et de désigner un titulaire pour représenter le syndicat Valorizon au sein des diverses instances de l'association, ainsi qu'un suppléant.

Un appel à cotisation annuel est envoyé chaque année par l'association AMORCE, les tarifs de cotisation étant votés lors de l'Assemblée générale de l'année précédente. Pour information, en 2024, le montant de la cotisation est de 0,0084€/habitant auquel s'ajoute une part fixe de 518€, soit pour l'année 2024 un montant de 2 489,00€ (somme arrondie).

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **DÉCIDE** de renouveler l'adhésion de ValOrizon à l'association AMORCE au titre des déchets ménagers ;
- Article 2 **DÉSIGNE** Monsieur Ludovic BIASOTTO pour représenter le syndicat ValOrizon en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association et Monsieur Alain LORENZELLI en tant que suppléant ;
- Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion ;
- Article 4 : **PRÉCISE** que la cotisation correspondante résultant des appels à cotisation demandés par l'association est inscrite au budget.

#### Résultats des votes

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président,  
Ludovic BIASOTTO

Publication sur le site internet le 01/10/2024